

A+ARCHITECTURE SARL
Société à responsabilité limitée au capital de 46.000 euros
Siège social : 220 rue du Capitaine Pierre Pontal - 34000 MONTPELLIER
400 926 879 R.C.S. Montpellier

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 Mai 2026

« Le présent document constitue un extrait fidèle du procès-verbal de l'assemblée générale. Les autres résolutions non reproduites ici ont également été régulièrement adoptées/rejetées. »

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique prenant acte de l'expiration des mandats du Commissaire Aux Comptes titulaire :

- la SOCIETE SARIE, dont le siège social est à 830 RUE DE LA ROQUETURIERE, 34090 MONTPELLIER

L'Associé unique décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de 6 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2031.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

L'Associé unique reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique en complément de l'approbation des comptes qui précède de modifier la dénomination sociale de la Société qui devient ATELIERS A+ARCHITECTURE ET PAYSAGE à compter de ce jour.

Il décide également de supprimer le nom commercial.

L'Associé unique concomitamment à ce qui précède décide de mettre à jour l'article 3 des statuts de la façon suivante :

« ARTICLE 3 - DENOMINATION

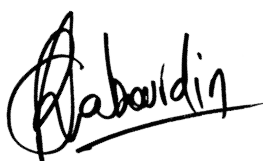
La dénomination de la Société est : ATELIERS A+ARCHITECTURE ET PAYSAGE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

SEPTIEME DECISION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

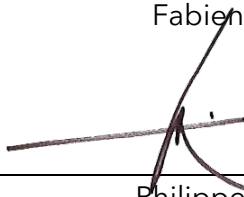
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Gérants et l'Associé Unique.



Clément RABOURDIN



Fabien THUILE



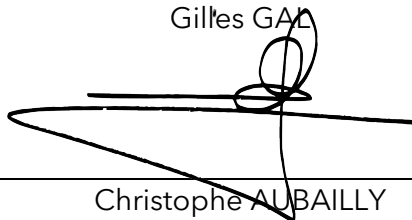
Philippe BONON



Philippe CERVANTES



Gilles GAL



Christophe AUBAILLY



A+
Philippe CERVANTES